

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/06

Objet : Remplacement de deux rideaux métalliques pour menuiseries extérieures du bâtiment situé 14 rue du Docteur Jamot à Sardent.

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 18 mars 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE - Pierre-Marie NOURRISSEAU

Etai^{ent} excusés : néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	8	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

M. le Président rappelle que l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment qui abrite l'activité du gérant du Vival de Sardent ont été remplacées par l'entreprise Anthony DENIS pour un montant de 33 755.98 €TTC. Ce chantier a été finalisé en février 2025.

Afin de garantir la sécurité du bâtiment, il est fortement recommandé de remplacer les deux rideaux métalliques extérieurs des fenêtres qui donnent dans le bureau du magasin.

La société Anthony DENIS propose un devis de fourniture et pose à hauteur de 3 982,00 € HT soit 4 778.40 € TTC pour réaliser cette prestation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve le remplacement de deux rideaux métalliques pour menuiseries extérieures du bâtiment situé 14 Rue du Docteur Jamot à Sardent ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

pour un montant de 3 982 € HT; soit
ID : 023-200067189-20250325-BC20250306-DE

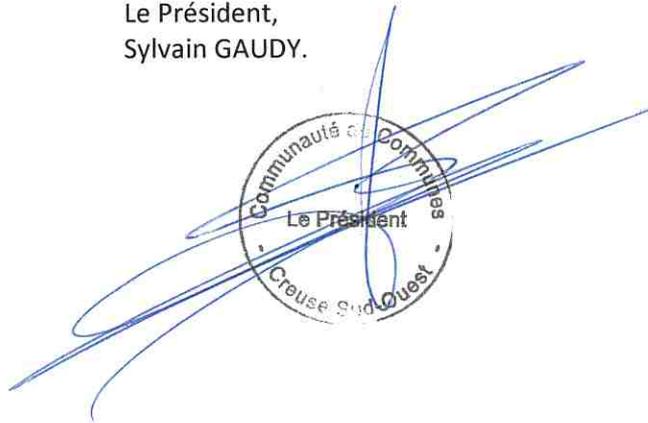
S²LOW

- Autorise le Président à signer le devis de la société Anthony DENIS pour un montant de 3 982 € HT; soit 4 778.40 € TTC ;
- Précise que les crédits budgétaires seront inscrits au budget annexe immobilier d'entreprises 2025 ;
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a circular official stamp from the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest'. The text inside the stamp reads 'Communauté de Communes' at the top and 'Le Président' in the center. The stamp is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in blue ink.